

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 novembre 2014 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

COMMISSAIRES:

Mesdames Aurélie Condrain-Morel, Diane Fournier, Paule Froment, Denise Girard, Myriam Hardy, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Madame Valérie St-Laurent

Messieurs Yanick Cyr et Bruno Marcoux

COMMISSAIRE ABSENT:

Monsieur Michel Rocheleau

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Philippe Roy, directeur par intérim du Service des ressources humaines

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 21 h 20.

12-CE-2014-2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2014

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2014
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1 Nomination de deux scrutateurs pour l'élection au poste de vice-présidence
 - 6.2 Élection à la vice-présidence du Comité exécutif
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1 CSST – choix de limite
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

13-CE-2014-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2014 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS POUR L'ÉLECTION AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT

Ce point est reporté.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2014

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Ce point est reporté.

14-CE-2014-2015

CSST – CHOIX DE LIMITE

CONSIDÉRANT les caractéristiques du régime rétrospectif de la CSST ;

CONSIDÉRANT que le choix de limite doit être confirmé à la CSST au plus tard le 15 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du Comité exécutif à la suite de l'analyse du dossier présenté à la rencontre du comité de travail du Comité exécutif du 25 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT le profil d'expériences de la CSMV en matière de santé et sécurité au travail ;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

QUE le directeur général soit autorisé à signifier à la CSST le choix de 9 fois la limite par réclamation pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

15-CE-2014-2015

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidente du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

D'AUTORISER les dépenses de la présidente sortante, au montant de 14,59 \$, pour la période du 10 septembre au 2 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2014

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

16-CE-2014-2015

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Carole Lavallée que la séance soit ajournée au 9 décembre 2014 à 20 heures à la salle Flore laurentienne.

Il est 21 h 25.

Présidente

Secrétaire générale